

## Pré-CAP « Santé » du jeudi 4 juin 2009 au Ministère de l'Agriculture

Étaient présents :

► **Au titre de l'administration :**

- Madame PERRIER, chef de service de la filière administrative ;
- Madame BOUADLA, gestionnaire des infirmières ;
- Monsieur FAUVEL, représentant de la DGER.

► **Les représentants du personnel :**

- Marie-Paule BREVART, représentante du personnel ;
- Mireille DESCHAMPS, représentante du personnel ;
- Elizabeth LAGADOU en tant qu'expert.

### **Catégorie B : revalorisation de la grille indiciaire**

L'indice brut terminal passera de 638 à 660 fin 2009 pour atteindre 675 en 2011.

En conséquence, la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) attribuée aux agents au sommet de leur grade depuis plus de 4 ans risque d'être supprimée.

Un décret est à l'étude sur la fusion des corps de catégorie B avec finalisation en 2010.

De nouveau se pose la question du débouché en catégorie A qui reste au point mort. Il nous a été rappelé que les fonctionnaires de cette catégorie ont pour vocation de faire de l'encadrement.

### **Reprise d'ancienneté des services infirmiers des agents recrutés et titularisés avant le 1er août 2003**

Pour l'agriculture, 25 dossiers ont été déposés. Pour l'instant, un seul dossier est traité à cause des difficultés de restriction de personnel rencontré par l'administration. Cependant, le souhait de l'administration est de régler ces dossiers pour septembre 2009 avec effet rétro actif.

### **Cotisations retraite des agents en position de détachement**

L'article 6-II-1 du décret n°2007-173 du 7 février 2007 prévoit qu'en cas de détachement dans un emploi conduisant à pension auprès du CPCM, les retenues doivent être précomptées mensuellement par les administrations d'accueil et versées à la CNRACL, accompagnées des contributions.

Par conséquent, pour les fonctionnaires détachés sur des emplois conduisant à pension auprès de l'État, les employeurs territoriaux et hospitaliers d'origine doivent cesser le versement des cotisations dues à la CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les services effectués à compter de cette date. En effet ces cotisations seront directement versées par l'administration d'accueil.

Les infirmières détachées n'auront plus à cotiser pour leur retraite dans leur administration d'origine. Les cotisations seront prélevées directement sur le salaire par leur administration d'accueil.

### **Mobilité**

La situation des effectifs est très contrainte due aux suppressions d'emplois voulues dans la fonction publique. Par conséquent, les postes ouverts à la mobilité ne seront pas forcément pourvus par des agents demandant un détachement (plafond d'emploi). La décision sera prise mi-juillet.

Devant ces restrictions budgétaires, un certain nombre de lycées risque de se retrouver sans infirmière.

Pour information les postes libérés pour cause de départ en retraite (5) à la rentrée prochaine apparaîtront au mouvement de novembre et ne seront donc pas pourvus en septembre.

# Compte rendu de la CAP du vendredi 5 juin 2009

La CAP du corps des infirmiers(ières) du corps interministériel de l'Etat s'est tenue le vendredi 5 juin 2009 à 14 h 30 sous la présidence de Madame LUTAUD, Sous Directrice à la direction de l'administration générale du personnel et du budget du ministère de la santé.

## Étaient présents :

- ▶ Marie-Paule Brevart et Mireille Deschamps, représentantes des personnels au titre du Snetap-FSU ;
- ▶ Madame Perrier, Madame Bouadla, représentant l'administration.

## Ordre du jour

- ▶ approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- ▶ demandes d'intégration de droit commun ;
- ▶ recrutements et mutations ;
- ▶ réduction d'ancienneté au titre de l'année 2008 ;
- ▶ questions diverses.

## Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2008 de la commission administrative paritaire est approuvé avec deux réserves à changer.

## Demandes d'intégration de droit commun

Un agent a reçu un avis favorable pour son intégration au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Les mesures nominatives figurent en annexe.

## Recrutements et mutations

### ▶ Recrutement par nécessité de service

Un agent a été recruté au Service des Ressources Humaines, Bureau Action Sanitaire et Sociale à compter du 16 février 2009.

### ▶ Mutations

Quatre demandes ont reçu un avis favorable. Deux d'entre elles concernent des mutations de l'enseignement agricole public vers un autre ministère, les deux autres sont des mutations internes à l'enseignement agricole public.

Neuf postes restent vacants, sous réserve du plafond d'emplois. Ces réserves seront levées mi-juillet (concerne l'ensemble des corps du ministère).

## Contactez vos représentantes

Vos représentantes sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Marie-Paule BREVART**  
LEGTA E de Chambray  
27240 GOUVILLE  
Tél. : 02-32-35-61-78  
Fax : 02-48-69-74-70

**Mireille DESCHAMPS**  
LEGTA de Bourges  
BP 4067  
18028 BOURGES CEDEX

Le choix sera fait en fonction des priorités.

Cette situation est préoccupante, Madame Perrier nous a assuré que la DGER est consciente de la spécificité des missions des infirmières en internat.

**Quatre départs en retraite, neuf postes avec un point d'interrogation, un poste vacant mais pas de candidature, au total 14 postes non pourvus... 14 suppressions de poste ?**

## Réduction d'ancienneté au titre de l'année 2008

21 agents vont bénéficier de trois mois de réduction d'ancienneté, 31 agents vont bénéficier d'un mois.

Le choix est fait suivant 3 critères :

- ▶ La note
- ▶ L'ancienneté dans la fonction publique, l'échelon
- ▶ L'âge

## Questions diverses

### ▶ Recrutement par concours :

Relève de la compétence de chaque ministère.

Pour l'agriculture, pas de concours car le plafond d'emplois s'impose avec priorités à dégager et choix à faire avec ressources contraintes.

### ▶ Accès à la catégorie A :

Pour l'instant pas d'avancées, des négociations vont s'ouvrir...

### ▶ La notation :

Note de service DAGPB/DAGEMO/SRH/2009/116 du 27 avril 2009 relative à l'expérimentation de l'entretien professionnel des personnels.

L'entretien professionnel remplace la notation et l'évaluation pour apprécier la valeur professionnelle des agents.

Ce qui va changer : bonification d'un mois, deux mois et trois mois.



# Compte rendu de la CAP du vendredi 5 juin 2009

## Annexe : mesures nominatives

### Demandes d'intégration de droit commun

Madame Violette LECOMTE a reçu un avis favorable pour son intégration au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### Recrutements et mutations

#### ► Recrutement par nécessité de service

Madame LE NEVE Agnès au Service des Ressources Humaines – Bureau Action Sanitaire et Sociale à compter du 16 février 2009

#### ► Mutations

NOM Prénom	Affectation actuelle	Affectation future
LENGRONNE Nicole	LEGTA de Saint-Herblain	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes Service de Médecine de Prévention à Nantes
SOTO Patricia	LEGTA de Libourne	LEGTA de Bergerac <sup>1</sup>
CHOPIN Ginette	LEGTA de Luçon Pétré	LPA de Cahors ;
LACAZE Dominique	LEGTA d'Albi	Ministère de l'Écologie École de l'Aviation Civile de Toulouse.

<sup>1</sup> à compter du mois de septembre : départ en retraite de Mme Pairoys

